

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 mars 2024
Abergement-la-Ronce - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 67
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 15 mars 2024
Date de publication : 28 mars 2024

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	BERNARDIN Daniel	REBILLARD Jean-Michel
MICHAUD Dominique	CHEVAUX Bruno	ROCHE Paul
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	BREMOND Gabriel
JEANNET Nathalie	MATHIOT Agnès	RIOTTE Christine
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	CHAPIN Jean-Paul
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	JEANNEROD Georges
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	HENRY Micheline
LEFEVRE Jean-Philippe	PAUVRET Emeric	GUIBELIN Hervé
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAMPANHET Stéphane	MILLIER Cyril
MONNERET Christophe	CUINET Jean-Pierre	VIVERGE Patrick
ROY Jean-Yves	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
CROISERAT Jean-Luc	DEMORTIER-BLANC Catherine	GRUET Olivier
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	SAGET Emmanuel
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
HOFFMANN Maurice	HERRMANN Nadine	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	JABOVISTE Philippe	GINET Gérard
MANGIN Isabelle	JARROT-MERMET Laëtitia	CALLEGHER Aline
PECHINOT Jacques	MARCHAND Sylvette	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	MIRAT Maryline	LAGNIEN Jacques
STOLZ Julien	NONNOTTE-BOUTON Catherine	
TRONCIN Dominique	PRAT Hervé	

Conseillers suppléés

FERNOUX-COUTENET Gérard suppléé par VIVERGE Pascal	LACROIX Olivier suppléé par BARDOUX Catherine
THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
	DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain
	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire donne procuration à MANGIN Isabelle
ANTOINE Patricia donne procuration à ROCHE Paul
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé
GERMOND Daniel donne procuration à DRAY Frédérique
GIROD Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette
GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline
MBITEL Mohamed donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
JEANNEAUX Cyriel donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel

Conseillers absents non suppléés et non représentés

CALINON Séverine	PANNAUX Joël	MATHEZ Christian
CHAUCHEFOIN Gérard	LABOUROT Céline	RIGAUD Fabien
CHAUTARD Christophe		

Objet : Modification des statuts du SICTOM de la zone de Dole

Rapporteur : Monsieur Olivier MEUGIN

Le SICTOM de la zone de Dole a délibéré le 6 décembre 2023 en faveur d'une modification de ses statuts suite à :

- L'intégration de la collecte de la commune de Villeneuve d'Aval (Communauté de Communes du Val d'Amour)
- L'intégration aux ressources du SICTOM des recettes liées à la prise en charge de la collecte des non-ménages.

Notifiée par un courrier du 21 décembre 2023, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en tant que collectivité membre du Syndicat, dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les nouveaux statuts du SICTOM.

A défaut de délibération dans ce délai, la collectivité est réputée donner un avis favorable à la modification des statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-25-1, L.5211-26, L.5212-33 et L.5214-28,

Vu la délibération du SICTOM de la zone de Dole du 6 décembre 2023 relative à la modification des statuts du Syndicat,

Considérant que la commune de Villeneuve d'Aval est adhérente à la Communauté de Communes du Val d'Amour et que la Communauté de Communes du Val d'Amour est adhérente au SICTOM de la zone de Dole,

Considérant que la collecte et le traitement des ordures ménagères de la commune de Villeneuve d'Aval seront réalisés par le SICTOM de la zone de Dole, en lieu et place du SICTOM de Champagnole,

Considérant qu'il convient d'intégrer aux ressources du Syndicat, les recettes liées à la prise en charge de la collecte des non-ménages,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur la modification des statuts du SICTOM de la zone de Dole tels qu'annexés à la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 77
 CONTRE : 0
 DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Abergement-la-Ronce, le 21 mars 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Services Techniques/Environnement
- SICTOM de la Zone de Dole



Jean-Pascal FICHÈRE.